

Défendre mes droits : C'est pas fou!

Le Collectif de Défense des Droits de la Montérégie est un organisme communautaire qui s'est d'abord implanté dans la région de Châteauguay sous le nom d'Auto-Psy Montérégie. Il a été incorporé en 1989. L'organisme s'est ensuite développé régionalement suite à la politique gouvernementale de la santé mentale; un mandat lui a alors été octroyé par le Conseil régional de la santé et services sociaux de la Montérégie.

Le CDDM a comme mission l'aide et l'accompagnement des personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale dans la promotion et la défense de leurs droits. Le CDDM agit donc face aux pratiques et aux politiques qui vont à l'encontre des droits de la personne en défendant les individus, il aide les personnes à se défendre elles-mêmes, il les informe et accompagne ceux qui désirent porter plainte ou exercer un droit, il regroupe toute personne de la Montérégie concernée par la défense des droits des personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale et collabore avec tout organisme ou individu ayant des préoccupations similaires.

QUELQUES PRÉCISIONS

- Nous ne sommes pas un groupe antipsychiatrique.
- Nous ne sommes pas un groupe «anti médicaments».

Les mythes

Lorsqu'une personne a un problème de santé mentale, des mythes importants nous viennent à l'esprit. Ils encadrent notre perception et influencent nos comportements. La personne est forcément **inapte** et sans aucun doute **dangereuse** puisqu'un **expert** l'a formellement confirmé! Mais, grâce à des **médicaments** sophistiqués, on saura la «guérir», ou si on préfère, lui donner un comportement socialement acceptable.

Des mythes persistants encadrent nos perceptions et influencent nos comportements dans le domaine de la santé mentale. Ces idées, dont plusieurs sont liées à la médication, ont un impact important sur les droits des personnes vivant un problème de santé mentale.

Ces mythes expliquent pourquoi la personne utilisatrice de services en santé mentale se sent réduite à un diagnostic et contrôlée socialement par une médication sur laquelle elle a peu d'emprise. Comment dans ce contexte, une personne pourra identifier et utiliser son pouvoir?

Le manque de connaissances autour de ces mythes et sur leurs impacts psychosociaux agit également sur le traitement des personnes vivant un problème de santé mentale, particulièrement lorsqu'elles sont confrontées à l'appareil judiciaire.

Notre présentation portera donc sur la stigmatisation et les mythes en santé mentale, sur les abus de pouvoir et leurs impacts, ainsi que sur l'appropriation du pouvoir.

Les objectifs visés sont :

- Connaître et reconnaître le processus de stigmatisation et les principaux préjugés envers les personnes ayant un problème de santé mentale.
- Connaître les principaux articles de loi.

- Reconnaître que faire respecter ses droits est aussi un élément important d'une démarche d'appropriation du pouvoir.
- Reconnaître que tous les intervenants ont un rôle à jouer dans le respect des droits des personnes ayant un problème de santé mentale.

Alors venez en grand nombre, vous avez tous un rôle à jouer!